

Conseils utiles pour votre déménagement

1ère partie - Le planning

3 semaines avant votre déménagement

- Communiquez votre nouvelle adresse et modifiez vos inscriptions si nécessaire : impôts, sécurité sociale, mutuelle, caisse de retraite, liste électorale, associations, abonnements de journaux, employeur, banque, etc.....n'oubliez pas vos amis !
- Résiliez ou transférez vos abonnements et contrats : eau, gaz, électricité, téléphone, accès Internet, câble, etc., sans oublier vos assurances (habitation, auto, vie).
- Si nécessaire, organisez les formalités liées au logement, aussi bien pour celui que vous quittez que pour le nouveau : arrêté des comptes au Syndic si vous êtes copropriétaire, état des lieux si vous êtes locataire, etc.
- Si ce n'est déjà fait, finalisez les inscriptions en crèches et établissements scolaires pour vos enfants.
- Le déménagement, c'est une bonne occasion pour mettre de l'ordre : commencez dès maintenant à faire du tri, donnez ce que vous ne gardez pas ou vendez-le dans un magasin de dépôt-vente ou sur un site internet de ventes aux enchères.
- Enfin, il n'est pas trop tôt pour commencer à remplir vos cartons...
- Détails pratiques :
 - coupez systématiquement l'électricité lorsque vous déconnectez un appareil électrique sans prise (luminaire par exemple),
 - certains appareils comportent des parties mobiles qui doivent être immobilisées pendant le transport (têtes de lecteurs laser ou tambours de lave-linge par exemple) : pensez-y lorsque vous les préparez.

La semaine qui précède votre déménagement

- Si vous habitez un immeuble :
 - prévenez le gardien et les voisins de la date du déménagement et de l'utilisation de l'ascenseur ce jour là,
 - si nécessaire, demandez à la Mairie une réservation de stationnement.
- Souscrivez un contrat de réexpédition pour votre courrier à La Poste (toutes les informations sont sur <http://packmna.laposte.fr/>, la souscription est même possible en ligne).
- Commencez à mettre de côté tout ce dont vous aurez besoin pendant le déménagement : vêtements, affaires de toilette, clefs, trousse à outils, balai, aspirateur, produits d'entretien, trousse d'urgence médicale etc.
- Détail pratique : si vous devez démonter vos luminaires, prévoyez des douilles "volantes" avec des ampoules pour ne pas laisser les fils électriques nus, mais aussi pour que votre successeur ait de la lumière à son arrivée.

La veille du déménagement

- Terminez de déposer tous les objets encore fixés et/ou vissés aux murs, plafonds et planchers.
- Pour tous les appareils concernés (lave linge, lave vaisselle, sèche linge, cuisinière, réfrigérateur), démontez les raccordements et/ou tuyauteries d'eau (alimentation et évacuation), d'air et de gaz.
- Débranchez les prises et déconnectez les éventuelles alimentations électriques sans prises (cuisinière et four).
- Bloquez le tambour du lave linge.
- Faites dégivrer le réfrigérateur et le congélateur.
- Si nécessaire, gardez votre voiture pour réserver une place à proximité pour le camion de déménagement.
- Prévoyez les boissons et la nourriture éventuelle.

Le jour du déménagement

- Tout ce qui doit être emporté doit être prêt : cartons fermés, appareils débranchés, meubles vidés avec portes et tiroirs immobilisés, etc.
- N'oubliez pas l'intérieur des placards, la cave, le grenier et le garage.
- Si nécessaire, prévoyez la remise en état éventuelle et le nettoyage (avant état des lieux par exemple).
- Avant de partir :
 - fermez les vannes aux compteurs et les robinets (eau et gaz),
 - coupez l'électricité,
 - fermez les volets,
 - videz la boîte aux lettres,
 - enlevez votre nom sur la porte, la sonnette et la boîte aux lettres.

Après votre arrivée

- Vérifiez :
 - que votre nouvelle adresse est bien prise en compte et que vos inscriptions éventuelles sont à jour : impôts, sécurité sociale, mutuelle, caisse de retraite, liste électorale, associations, abonnements de journaux, employeur, banque, etc.,
 - que vos anciens abonnements et contrats sont bien résiliés ou transférés, et que les nouveaux sont en ordre : eau, gaz, électricité, téléphone, accès Internet, câble, etc., sans oublier vos assurances (habitation, auto, vie),
 - si nécessaire, que les formalités liées au logement sont à jour pour l'ancien et le nouveau logement : arrêté des comptes au Syndic si vous êtes copropriétaire, état des lieux si vous êtes locataire, etc.
- Faites réaliser le changement d'adresse sur le certificat d'immatriculation de votre véhicule.

Nous vous souhaitons un bon déménagement !